

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-10-3

Séance du jeudi 18 décembre 2014

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET PRIMITIF 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par délibération du Conseil Général n° CG 2009-5-4-4 du 10 décembre 2009, pour les années 2010/2012 et reconduit pour les années 2013/2015,
- VU le Règlement Financier du Département adopté par délibération du Conseil Général n° CG-2011-2-1-5 du 14 avril 2011,
- VU la délibération n° CG-2014-4-1-3 du 17 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2014,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des crédits d'insertion de l'année 2015 par exécution anticipée du budget 2015, une subvention de fonctionnement de démarrage à :
 - l'Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS) pour un montant de 63 000 €, soit 27 350 € au titre du chantier d'insertion et 35 650 € au titre du fonctionnement,

- l'association Contact Plus pour un montant de 66 456 €, soit 28 267 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique et 38 189 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
 - l'association Ciarem pour un montant de 214 551 €, soit 33 651 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique, 59 400 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et 121 500 € au titre de l'accompagnement social,
 - l'Association pour le Logement des Sans Abri (ALSA) pour un montant de 83 190 €, soit 50 100 € au titre de l'accompagnement social et 33 090 € au titre du chantier d'insertion,
 - l'association Espace Développement pour un montant de 17 910 €, soit 13 410 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et 4 500 € au titre du chantier d'insertion,
- soit un montant total de 445 107 €,
- Approuve les conventions relatives à l'octroi de ces subventions et autorise le Président à les signer,
 - Précise que la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget départemental programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions